



# Dossier de Candidature pour l'organisation d'une Assemblée Générale

Edition 2021

RUGBY EUROPE  
45 rue de Liège - 75008 PARIS – France  
SIRET : 415 120 203 000 39  
Tel : +33 1 53 21 15 22

Email: [secretariat@rugbyeurope.eu](mailto:secretariat@rugbyeurope.eu) - Site internet : [www.rugbyeurope.eu](http://www.rugbyeurope.eu)

Conformément aux Statuts de Rugby Europe et plus particulièrement au contenu de l'article 6, ce document regroupe l'ensemble des procédures applicables dans le cas de candidatures pour l'accueil d'une Assemblée Générale de Rugby Europe.

#### **Article 1.** Organisation opérationnelle des Assemblées Générales

Les Assemblées Générales de Rugby Europe seront accueillies par Rugby Europe ou par un Membre. Tous les Instances de direction de Rugby Europe auront le droit de se réunir à cette occasion :

- L'Assemblée Générale en session Ordinaire ou Extraordinaire
- Le Comité Directeur
- Les Commissions

#### **Article 2.** Demande d'accueil des Assemblées Générales

Tout Membre pourra demander à accueillir une Assemblée Générale.

Une demande ne sera examinée que si le dossier de candidature est exhaustif et contient tous les éléments suivants :

- Une lettre de candidature officielle du Membre accompagné des preuves d'une décision officielle prise par le Comité Directeur de ce Membre
- Des propositions de dates et lieux pour accueillir l'Assemblée Générale
- Un projet de programme pour l'Assemblée Générale contenant, en outre, des informations liées à l'hébergement, les déplacements et les prix

Un dossier préliminaire devra être remis au Secrétariat de Rugby Europe, au plus tard deux (2) mois avant la date de l'Assemblée Générale précédente, qui examine les demandes d'accueil de la prochaine Assemblée Générale.

Si plus d'un Membre présente une demande, ses représentants devront faire une présentation orale de leur candidature avant le vote final de l'Assemblée Générale.

Le Comité Directeur pourra prendre une décision provisoire concernant l'emplacement de l'Assemblée Générale pendant plusieurs années consécutives, à condition qu'une demande respecte les conditions exposées dans le présent règlement intérieur.

#### **Article 3.** Changement de lieu

Dans des circonstances exceptionnelles, ou en cas de retrait d'une demande par une Fédération d'accueil, l'emplacement d'une Assemblée Générale pourra être modifié à l'entière discrétion du Comité Directeur.

#### **Article 4.** Retraits

En cas de retrait par un Membre devant accueillir l'Assemblée Générale, ledit retrait, sauf dans des circonstances exceptionnelles, rendra ledit Membre redevable d'une pénalité financière qui sera déterminée par le Comité Directeur.

**Article 5.** Obligations de l'hôte

Les Membres et l'Hôte devront accepter et convenir de payer les frais suivants :

- La fourniture des salles de réunions, centres de conférence ou salles de conférence équipées des installations audiovisuelles suffisantes pour les délégués des Membres et le personnel de Rugby Europe
- La fourniture de logement pour les Délégués dans deux (2) ou trois (3) catégories différentes d'hôtels, à des prix préférentiels négociés au préalable
- La fourniture de personnel de soutien pour les participants durant leur séjour, incluant du personnel de bureau administratif avant et pendant l'Assemblée Générale
- La fourniture aux participants d'une assistance en relation avec les réservations d'hôtels et de prestations de tourisme
- L'organisation d'un programme culturel et touristique pour les délégués, les personnes qui les accompagnent et le personnel de Rugby Europe
- La réservation et le paiement d'un Dîner officiel pour les Délégués et le personnel de Rugby Europe
- Les repas pour les Délégués, les membres du Comité Directeur, les membres du personnel durant l'Assemblée Générale
- L'organisation et le paiement des arrangements de déplacement locaux pour les Délégués et, autant que possible, l'organisation du transport depuis les aéroports jusqu'au lieu de l'Assemblée Générale pour les Délégués et les membres du personnel de Rugby Europe
- La préparation de packs de documentation complets contenant le Programme officiel et toute information pertinente pour les participants
- L'organisation et le paiement de services de traduction simultanée, en français et en anglais pour l'Assemblée Générale

Rugby Europe devra payer ses propres frais administratifs liés à l'Assemblée Générale, cela signifie :

- Hébergement pour les membres du Comité Directeur
- Hébergement pour les membres du personnel
- Transport international pour les membres du Comité Directeur
- Transport international pour les membres du personnel
- Diners pour les membres du Comité Directeur à l'exception du dîner officiel dont le coût sera à la charge de la fédération hôte
- Diners pour les membres du personnel à l'exception du dîner officiel dont le coût sera à la charge de la fédération hôte
- Repas et diners pour les membres du personnel et du Comité Directeur des éventuelles réunions du Comité Directeur

**Article 6.** Ce document ne pourra être modifié que sous réserve de l'approbation du Comité Directeur. Les changements rentreront en vigueur le jour de leur approbation.

*Cette version du document a été approuvée par l'Assemblée Générale le 3 décembre 2021*